

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 291 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Flip Flap (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Flip Flap, 10 rue Cabanis (14e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2018. 2018-03153, 23502.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3111.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO